RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: C90DC26C-1827-40B7-9FA9-395C9FFEA60B

2JMTC
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 3 chemin du Portail Vert 79800 LA MOTHE-SAINT-HERAY
SIREN 941 050 593 RCS NIORT

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

du 31 mai 2025

Le 31 mai 2025, à 10 heures,
Au siège social,
Les associés de la société 2JMTC
Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidence.

Les associés reconnaissent tous avoir été réunis régulièrement en vertu des dispositions de la Loi et des statuts.

SONT PRÉSENTS :

Madame Marie, Anne-Cécile PIED,
Titulaire de 25 actions,

Monsieur Jérémy, Jean-François DORET,
Titulaire de 25 actions,

Monsieur Thomas, Pascal, Eric SUSSET,
Titulaire de 25 actions,

Madame Célia, Alexandra, Louise CORMERAIS,
Titulaire de 25 actions,

Soit au total 100 actions.

L'Assemblée réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer, et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Thomas, Pascal, Eric SUSSET préside la réunion en sa qualité de Président associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts,
- Le texte des résolutions de la société.

Le Président fait en outre observer que la liste des résolutions a été tenue à la disposition des associés au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.







Docusign Envelope ID: C90DC26C-1827-40B7-9FA9-395C9FFEA60B

Puis le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Droit de préemption des associés pour la cession d'action au profit de Monsieur Jérémy, Jean-François DORET,
2. Agrément d'une cession d'actions au profit de Monsieur Jérémy, Jean-François DORET,
3. Droit de préemption des associés pour la transmission d'action au profit de Madame Marie, Anne-Cécile PIED,
4. Agrément d'une cession d'actions au profit de Madame Marie, Anne-Cécile PIED,
5. Retrait de la Présidence de Monsieur Thomas, Pascal, Eric SUSSET,
6. Désignation en qualité de Président de Monsieur Jérémy, Jean-François DORET,
7. Formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

La discussion close, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première Résolution : Droit de préemption des associés pour la cession d'action au profit de Monsieur Jérémy, Jean-François DORET

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'intention exprimée par Monsieur Thomas, Pascal, Eric SUSSET de céder 25 actions à Monsieur Jérémy, Jean-François DORET, constate que les associés n'ont pas exercé leur droit de préemption à ladite cession.

La collectivité des associés précise en outre que les associés et la société ont renoncé à se prévaloir de l'obligation de notification pesant sur le cédant stipulée par l'article 11.3.1 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution : Agrément d'une cession d'actions au profit de Monsieur Jérémy, Jean-François DORET

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'intention exprimée par Monsieur Thomas, Pascal, Eric SUSSET de céder 25 actions à Monsieur Jérémy, Jean-François DORET, déclare donner son agrément à ladite cession à compter de ce jour où la cession régularisée sera signifiée à la société, ce qui devra intervenir avant le 30 juin 2025.

Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

Cet agrément étant donné en toute connaissance de cause, associés et société ayant renoncé à se prévaloir de l'obligation de notification pesant sur le cédant stipulée par l'article 11.3.2 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution : Droit de préemption des associés pour la cession d'action au profit de Madame Marie, Anne-Cécile PIED

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'intention exprimée par Madame Célia, Alexandra, Louise CORMERAIS de céder 25 actions à Madame Marie, Anne-Cécile PIED, constate que les associés n'ont pas exercé leur droit de préemption à ladite cession.

La collectivité des associés précise en outre que les associés et la société ont renoncé à se prévaloir de l'obligation de notification pesant sur le cédant stipulée par l'article 11.3.1 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.







Docusign Envelope ID: C90DC26C-1827-40B7-9FA9-395C9FFEA60B

Quatrième Résolution : Agrément d'une cession d'actions au profit de Madame Marie, Anne-Cécile PIED

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'intention exprimée par Madame Célia, Alexandra, Louise CORMERAIS de céder 25 actions à Madame Marie, Anne-Cécile PIED, déclare donner son agrément à ladite cession à compter de ce jour où la cession régularisée sera signifiée à la société, ce qui devra intervenir avant le 30 juin 2025.

Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

Cet agrément étant donné en toute connaissance de cause, associés et société ayant renoncé à se prévaloir de l'obligation de notification pesant sur le cédant stipulée par l'article 11.3.2 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution : Retrait de la Présidence de Monsieur Thomas, Pascal, Eric SUSSET

La collectivité des associés constate que Monsieur Thomas, Pascal, Eric SUSSET a notifié à la société sa décision de mettre un terme à ses fonctions de président à compter du 31 mai 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution : Désignation en qualité de Président de Monsieur Jérémy, Jean-François DORET

La collectivité des associés décide de désigner Monsieur Jérémy, Jean-François DORET en qualité de Président à compter du 31 mai 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution : Formalités

Conformément à la législation et aux règlements en vigueur, les associés s'engagent à réaliser les formalités suivantes :

- Procéder à la mise à jour du registre des actionnaires.
- Procéder à la publication dans un journal d'annonces légales.
- Réaliser l'ensemble des formalités auprès du Guichet électronique des formalités d'entreprises (Guichet unique) et notamment le dépôt du présent acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, a été dressé un procès-verbal par la Gérance.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Il est en outre précisé de façon expresse par le Président que, bien que la procédure de convocation n'ait point été appliquée, les résolutions présentement adoptées ne le sont pas moins valablement pour l'avoir été à l'unanimité conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code Civil.

De convention expresse valant convention sur la preuve, le présent acte a été signé électroniquement par le biais du service www.docusign.com, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le biais du service www.docusign.com.



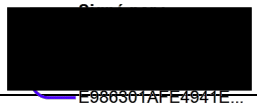




Docusign Envelope ID: C90DC26C-1827-40B7-9FA9-395C9FFEA60B

Les associés :

Madame Marie, Anne-Cécile PIED,



Monsieur Jérémy, Jean-François DORET,



Monsieur Thomas, Pascal, Eric SUSSET,



Madame Célia, Alexandra, Louise CORMERAIS,



Pour le nouveau Président :

Monsieur Jérémy, Jean-François DORET,
(“Bon pour acceptation de fonctions de Président”)

